

Communiqué de presse de Jacques Brotchi et Christine Defraigne, Sénateurs MR



Mardi 15 février 2011

Le MR dépose une proposition de loi contre l'eugénisme

Suite à l'annonce d'un gynécologue anversois, qui se déclarait capable de choisir le sexe des embryons qu'il réimplantait, Jacques Brotchi réagit en déposant une proposition de loi interdisant cette pratique.

La loi sur la PMA, votée en 2007 à l'initiative de Christine Defraigne, est primordiale pour de nombreux parents car elle permet chaque année d'encadrer la naissance de 3000 enfants en Belgique. Or, un gynécologue anversois a complètement retourné la philosophie de la loi et a profité d'un « flou » juridique pour pratiquer une forme d'eugénisme.

Partageant l'indignation générale du milieu médical, le sénateur Jacques BROTCHE souhaite combler ce vide juridique. *« En effet, si la loi encadrant les procréations médicalement assistées (PMA) interdit bien les recherches ou les traitements axés sur la sélection du sexe. En revanche, celle-ci n'interdit pas, sensu stricto, une sélection en amont du processus (sélection de spermatozoïdes), explique Jacques Brotchi. Or, une sélection en amont est totalement inacceptable du point de vue éthique! C'est pourquoi Christine Defraigne et moi-même avons voulu réagir immédiatement en déposant cette nouvelle proposition de loi ».*

L'objectif de celle-ci est d'insérer dans la loi relative à la PMA un nouvel article qui interdit toute utilisation de gamètes, sous toute forme que ce soit, en vue de choisir le sexe du bébé, à l'exception de la sélection qui permet d'écarter les spermatozoïdes atteints de maladies liées au sexe.

Et Jacques Brotchi de conclure *« Vu l'évolution très rapide des technologies, et l'ingéniosité de certains pour tenter de contourner les lois, il nous appartient, à l'avenir, de rester extrêmement vigilants sur ces matières, afin de prévenir toute forme de dérives ».*